

# Conseil de développement de Métropole Savoie

## Avis du Conseil de développement sur le programme d'actions du CDDRA de Métropole Savoie 2010-2015

Le Conseil de développement de Métropole Savoie, réuni en assemblée plénière le 22 septembre 2009, a pris connaissance du programme d'actions du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) de Métropole Savoie pour la période 2010-2015, validé par le comité de pilotage du 21 septembre.

Le président du Conseil de développement a rappelé le cadre et le déroulement de la démarche, et le travail préparatoire qui a permis d'aboutir à la proposition de ce programme d'actions.

Le Conseil de développement a été représenté par son président au sein du comité de pilotage de Métropole Savoie, ainsi qu'au sein du groupe référent (composé du chef de projet, des deux conseillers régionaux rapporteurs et du président du Conseil de développement).

Les membres du Bureau du Conseil de développement ont été régulièrement informés et consultés, au fil de l'avancement de la démarche.

Le président rappelle que le Conseil de développement a également participé aux commissions thématiques mises en place, par la désignation d'un représentant (membre du Bureau) dans chaque commission.

Le président du Conseil de développement tient à souligner l'important travail qui a été réalisé, notamment par les techniciens de Métropole Savoie, afin de pouvoir présenter le 9 octobre prochain au Comité d'avis régional la charte de développement durable et le programme d'actions, dans des délais très contraints.

Les actions retenues ont été organisées et présentées en séance selon les grandes orientations de la charte de développement durable de Métropole Savoie :

- assurer la maîtrise qualitative de l'urbanisation
- rééquilibrer les modes de déplacement
- organiser un développement économique cohérent
- renforcer la cohésion sociale et territoriale en matière touristique, culturelle et de loisirs
- préserver et valoriser l'environnement
- animation générale du contrat

Ont également été présentées les actions retenues dans le cadre du PSADER, et les actions retenues dans le cadre des deux conventions de centralité : de Chambéry métropole, d'une part, et de la CALB, d'autre part.

Suite à cette présentation, le Conseil de développement a fait part des observations suivantes :

- des réserves ont été exprimées sur le grand nombre d'études figurant au Contrat, et sur leur réelle opportunité ;
- une remarque a été faite sur l'absence de soutien à un poste de technicien/animateur maraîcher pour la valorisation de l'agriculture biologique ;

- le président a fait part de son regret que ne figure pas dans ce programme d'actions une étude pour la création d'une agence d'urbanisme à l'échelle de Métropole Savoie, qui permettrait de mutualiser les moyens des organismes existants ;
- il a également fait part de son souhait que le Conseil de développement puisse être davantage représenté (deux représentants au lieu d'un) dans les commissions thématiques du CDDRA, lesquelles auront un rôle important à jouer dans le suivi et l'évaluation des actions engagées ;
- le Conseil de développement a pris note des conditions particulières d'élaboration de ce contrat, dans un délai très court ; il a souligné l'important travail réalisé par les différents porteurs de projets, l'exercice d'arbitrage et les efforts consentis par les uns et les autres pour parvenir aux ajustements nécessaires.

Le Conseil de développement émet un **avis favorable** sur la charte de développement durable et le programme d'actions du CDDRA de Métropole Savoie pour la période 2010-2015, **à l'unanimité moins quatre abstentions.**

le président du Conseil de développement,  
Max Mazeau

